

La politique Qualité Sécurité Sûreté Environnement de la SAGEB

La direction de la SAGEB a pour volonté d'inscrire l'aéroport dans une démarche de développement durable au service du développement économique et touristique du territoire. Par ailleurs, dans le cadre de sa délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Paris-Beauvais, la SAGEB s'oriente vers une démarche de management intégré de la qualité, de la santé sécurité au travail, de la sécurité aéroportuaire, de la sûreté et de l'environnement.

À cet effet, la direction s'engage résolument à :

1. Mettre à disposition les moyens et ressources nécessaires à l'amélioration de notre performance et l'atteinte de nos objectifs.
2. Respecter strictement nos obligations de conformité et examiner les meilleures pratiques.
3. Considérer la sécurité aéroportuaire comme prioritaire sur toute considération commerciale, opérationnelle, environnementale ou sociale.
4. Évaluer, prévenir et diminuer au maximum tous les risques QSSE de la plateforme.
5. Maîtriser les nuisances sonores et l'émission des gaz à effet de serre générées par le trafic aérien et l'exploitation de la plateforme.
6. Mesurer la qualité des eaux résiduaires et souterraines conformément à l'arrêté loi sur l'eau.
7. Promouvoir une démarche d'amélioration continue visant à augmenter nos performances.
8. Améliorer la qualité de service de la ligne Paris Beauvais.
9. Intégrer TPB dans la démarche environnementale et de sécurité de la SAGEB.
10. Mettre à disposition du personnel un système de notifications des problèmes et de propositions des améliorations dans les domaines QSSE*.
11. Veiller à ce que les exigences liées au système de management QSSE soient intégrées aux différents métiers de la SAGEB.
12. Vérifier l'efficacité du système de management intégré.
13. Informer et rendre compte à nos parties intéressées.
14. Communiquer sur ses actions et suivis environnementaux.

Ainsi, à échéance fin 2021, pour contribuer concrètement à ces objectifs, la direction a défini les cibles suivantes :

- Atteindre 100% de résolution des constats établis par la DSAC dans les délais fixés.
- Atteindre 100% de changements notifiés dans les délais établis par la DSAC.
- Atteindre 95% de notifications des incidents et événements d'aviation civile dans les délais prévus.
- Atteindre 95% de salariés SAGEB sensibilisés au SGS.
- Obtenir la certification ACA (Airport Carbon Accreditation) Niveau 1.
- Mettre à disposition du public et des riverains les données trajectoires et bruit des avions.
- Équiper les 12 postes avion en 400Hz.
- Mettre en place une collecte des mégots dans le cadre d'une filière de valorisation.
- Augmenter la part des déchets recyclés à hauteur de 30%.
- Fixer un critère environnemental pour les mémoires techniques de nos candidats prestataires lors de chaque appel d'offre.
- Améliorer la desserte de Paris par une offre multi-lignes.
- Adapter la flotte de cars aux obligations environnementales.
- Maintenir un taux de gravité pour les accidents du travail inférieur à 1.
- Mettre en place une étude ergonomique dès lors qu'intervient un changement significatif sur un poste de travail.
- Prendre en compte dans la mesure du possible les préconisations des services de l'État issues des audits, des inspections et des évaluations des risques pour l'amélioration de la sûreté de la plateforme.
- Diminuer les manquements et non-conformités à la sûreté.
- Diminuer le temps d'attente aux contrôles sûreté.
- Sensibiliser 100% des agents d'assistance en escale à l'accueil et à la relation clients.
- Augmenter le taux de satisfaction de nos clients de 92%.



Dans cette optique, je demande à chacun d'entre vous une participation active et une pleine adhésion aux principes de notre management QSSE, dont l'efficacité et la performance sont indissociables de votre engagement.

Michel PEIFFER
Président du Directoire

** Dans le cadre des notifications de non-conformité relatives au système de management intégré, la SAGEB s'abstient d'attribuer des sanctions conformément aux principes de la « culture juste ». Il s'agit d'une culture dans laquelle les agents situés en première ligne ne sont pas punis pour des actions ou décisions qui sont proportionnées à leur expérience et leur formation, mais aussi une culture dans laquelle les violations et les dégradations délibérées des agents situés en première ligne ne sont pas tolérées.*